

De la coopération au partenariat

Le lancement du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo

Sur invitation de la France, plus de 110 participants ont lancé le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, du 21 au 23 janvier 2003, à Paris. Annoncé par le président Jacques CHIRAC à Johannesburg, le 4 septembre 2002, ce projet avait été présenté pendant le Sommet mondial du développement durable conjointement par les États-Unis, la France, l'Afrique du Sud et l'Union européenne.

Les travaux étaient présidés par M. Pierre-André WILTZER, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, en présence de M. Jeffrey BURNAM, *deputy assistant* au Secrétaire d'État américain, et de M. Peter BECK CHRISTIANSEN, chef de mission de l'Union européenne.

Cinq ministres des pays d'Afrique centrale (M. Henri DJOMBO, Congo ; M. Émile DOUMBA, Gabon ; M^{me} Constance Nathalie GOUNEBANA, Centrafrique ; M. Tanyi MBIANYOR OBEN, Cameroun ; M. Jules YUMA MOOTA, République démocratique du Congo) et une ministre déléguée allemande (M^{me} Ursula EID) étaient aussi présents.

Parmi les partenaires ainsi réunis, se trouvaient notamment :

- Les gouvernements (Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, Commission européenne, France, Japon, Royaume-Uni, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo).
- Les Ong internationales (Wwf, Wildlife conservation society, Conservation international, Jane Goodall Institute...).
- Les organisations internationales (Banque mondiale, Oibt...).
- Le secteur privé européen (Association interafricaine des industries forestières).

Chimpanzés dans la mangrove.
Photo C. Doumenge.



Son ambition

Ce nouveau partenariat vise à prévenir les dangers de destruction qui pèsent sur la seconde forêt tropicale au monde : 200 millions d'hectares, soit environ 6 % de la surface forestière mondiale. Il repose sur le renforcement des capacités nationales et régionales dans les trois domaines clés du développement durable : l'environnement, l'économie et le social.

L'ambition affichée à court terme est d'appuyer la gestion efficace d'un réseau de 10 millions d'hectares de parcs nationaux et d'aires protégées et de 20 millions d'hectares de concessions forestières aménagées.

Dans cette logique du développement durable, seront recherchées notamment :

- La promotion d'un développement économique harmonieux.
- La réduction de la pauvreté et des inégalités.
- L'amélioration de la gouvernance (ce qui inclut, en particulier, la lutte contre l'exploitation illégale des bois et l'application des lois contre le braconnage).
- Une meilleure maîtrise de leur espace par les populations.

Les partenaires africains des pays du bassin du Congo ont annoncé clairement leur volonté d'être associés, dès le départ, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets. Cette démarche s'inscrit totalement dans la logique du Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) qui sera notamment au centre de la réunion du G8 de juin prochain, présidée par la France.

Dès aujourd'hui, le financement de ces actions dans le bassin du Congo serait assuré à hauteur de 50 millions d'euros sur trois ans par la France, 53 millions de dollars sur trois ans par les États-Unis et 40 millions d'euros sur quatre ans par l'Union européenne. Ces actions se poursuivront dans le long terme, afin de répondre aux impératifs de gestion forestière durable d'un massif unique au monde. De nombreux autres organismes se sont déjà manifestés pour contribuer à ce partenariat dans un futur proche.

Bernard Dupuy
Rédacteur en chef

INITIATIVES FRANÇAISES

Le gouvernement français (ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires rurales et ministère de l'Écologie et du Développement durable) contribuera au partenariat à hauteur de 15 millions d'euros sur trois ans. Les actions porteront sur le renforcement des capacités (formation professionnelle, recherche, etc.) et l'appui institutionnel.

Le Fonds français pour l'environnement mondial consacrerait 5 millions d'euros à des projets orientés vers la préservation de la diversité biologique.

L'Agence française de développement renforcerait ses financements de prêts à des plans d'aménagement des concessions forestières à hauteur de 30 millions d'euros sur trois ans.

Le secteur privé français s'est associé à ce partenariat au travers de financements des plans d'aménagement forestier et du cofinancement de la formation du personnel forestier. Les compétences scientifiques et techniques du Cirad-forêt seront mobilisées dans le cadre de ce partenariat.

Forêt au Gabon.
Photo D. Louppe.

